

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME
ARRONDISSEMENT D'AMIENS
TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ

SÉANCE DU 24 JANVIER 2025

DATE DE CONVOCATION :	16/01/2025																								
DATE D'AFFICHAGE :	27/01/2025																								
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS :																									
	<table> <tr><td>- Inscrits</td><td>:</td><td>63</td></tr> <tr><td>- Présents</td><td>:</td><td>37</td></tr> <tr><td>- Absents</td><td>:</td><td>26</td></tr> <tr><td>- Pouvoirs</td><td>:</td><td>7</td></tr> <tr><td>- Votants</td><td>:</td><td>44</td></tr> <tr><td>- Pour</td><td>:</td><td>44</td></tr> <tr><td>- Contre</td><td>:</td><td>0</td></tr> <tr><td>- Abstention</td><td>:</td><td>0</td></tr> </table>	- Inscrits	:	63	- Présents	:	37	- Absents	:	26	- Pouvoirs	:	7	- Votants	:	44	- Pour	:	44	- Contre	:	0	- Abstention	:	0
- Inscrits	:	63																							
- Présents	:	37																							
- Absents	:	26																							
- Pouvoirs	:	7																							
- Votants	:	44																							
- Pour	:	44																							
- Contre	:	0																							
- Abstention	:	0																							
OBJET :																									
BORNES DE RECHARGE VÉHICULES ELECTRIQUES TARIFICATION																									

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 24 janvier à 10 heures 00, le Comité de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, 3 rue César Cascabel à Boves, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUVARLET.

Etaient présents : M. Patrick DESSEAUX (pouvoir de M. Franck DARRAGON), M. Daniel DEMARET, M. Patrick LELIEVRE, M. Alain SURHOMME (pouvoir de M. Michel DESTOMBES), M. Patrick DEPRET, M. Jean-Paul LECOMTE, M. Jean-Marie MACHAT, M. José MARQUE, M. Frédéric DELOHEN, Mme Gaëlle PAYS, M. Frédéric DEMULE, M. Francis HOUSSE, M. Romain SIX, M. Dominique CAMUS, M. Aurélien CAZE, M. Gérard LEFEBVRE, M. Régis SINOQUET, M. Christophe BAYER, M. Franck BEAUVARLET (pouvoir de M. Eric DESROUSSEAUX), M. Michel LETESSE, M. Claude PATTE, M. Thibaut DOMISSE, M. Bruno ETEVE (pouvoir de Mme Annick MARECHAL), M. Thierry LINEATTE, M. Christophe DUBREUIL, M. Gilles BORDET (pouvoir de M. Didier FRANCOIS), M. Alain SAVOIE, M. Jean-Louis BRUXELLE, M. Patrice VILMANT, Mme Virginie SANNIER (pouvoir de M. Denis DUROT), Mme Danièle PIERRU, M. Jean-Claude BRAILLY, M. Emile FOIREST, M. Jean-Marie BLONDELLE, M. Philippe FRANCOIS, M. Joël FARCY (pouvoir de M. Yves MONIN), M. Alain DESFOSSES.

Etaient absents et excusés : M. Michel BLONDIN, M. Guillaume TOLLET, M. Bruno BALESSENT, M. Tahar BORDJI, M. Jean-Jacques STOTER, M. James FROIDURE, M. Xavier LENGLET, M. Alain CANNET, M. Laurent DEBERDT, M. Daniel CAVE, M. Michel DELEPINE, M. Nicolas PLE, M. Pascal LEFEBVRE, M. Patrick JUBERT, M. Jacques MERLIER, M. Michel WATTELAIN, M. Claude MAQUET, M. Alain BABAUT, M. Jean-Claude DAVERGNE.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président soumet le projet de tarification pour les bornes de recharge des véhicules électriques et hybrides de TE80 applicable, joint en annexe, proposé par la Commission Mobilité Durable.

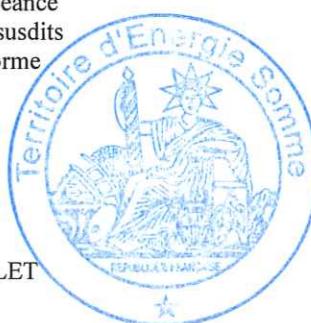
Après en avoir délibéré, le Comité de TE80 :

- Approuve la mise en place de cette tarification conformément au document joint en annexe ;
- Charge Monsieur le Président de la mise en œuvre de cette tarification dès que la délibération sera exécutoire.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,

Franck BEAUVARLET



Service public d'infrastructures de recharge des véhicules électriques et hybrides

Tarif public applicable sur les bornes de TE80

L'usager de la borne de recharge se verra facturer le temps de connexion à une prise de la borne et l'énergie délivrée selon le tarif suivant :

- Energie délivrée sur les bornes normales accélérés 45 c€ TTC par kWh (37,5c€ HT/kWh)
- Energie délivrée sur les bornes rapides 55 c€ TTC par kWh (45,83c€ HT/kWh).

Au-delà d'un temps de connexion de deux heures sur les bornes normales accélérées, le temps de connexion est facturé 1,2 c€ TTC/minute (1 c€ HT/minute).

Au-delà d'un temps de connexion d'une heure sur les bornes rapides, le temps de connexion est facturé 5 c€ TTC/par minute (4,17 c€ HT/minute).

Entre 19 heures et 9 heures, la facturation du temps de connexion sur les bornes normales accélérées est plafonnée à 2,40 € TTC (2,00 € HT).

Pour les collectivités de la Somme une remise de 50 % sera appliquée sur le temps de connexion.

Ce tarif sera applicable après accomplissement des formalités de visa au contrôle de légalité et de mise à jour des tarifs avec le mandataire de gestion en charge de la facturation aux utilisateurs de bornes.

Tarif fixé par délibération du Comité
Syndical du 24 janvier 2025

Le Président,

Franck BEAUVARLET

